

Déclaration nationale de la Côte d'Ivoire

Première session de l'INC visant à élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, tenue au Centre de conventions et d'expositions de Punta del Este (Uruguay) du 28 novembre au 2 décembre 2022.

Monsieur le Président du Comité international de négociation, Madame le Secrétaire exécutif, Excellences, Distingués collègues,

Je me réjouis de prendre la parole au nom de mon pays, la Côte d'Ivoire à cette négociation et je remercie le gouvernement uruguayen pour la qualité de l'organisation de cette rencontre mondiale.

Monsieur le Président, je vous félicite de votre nomination et de votre efficacité à diriger les débats et à nous aider à trouver les consensus nécessaires pour aboutir à un Traité très ambitieux et contraignant afin d'atteindre d'ici 10 ans des résultats encourageant en vue de la gestion plus responsable et efficace de la pollution plastique et surtout de réduire considérablement son impact sur le milieu marin.

La Côte d'Ivoire s'aligne sur la déclaration africaine lue par le Ghana. A cet égard, la Côte d'Ivoire fait sienne les objectifs de la déclaration africaine pour en finir avec la pollution plastique.

Ainsi, nous souhaitons que ces travaux aboutissent à un Traité juridiquement contraignant permettant de donner aux générations futures un monde meilleur débarrassé de toutes les formes de pollutions plastiques et des conséquences liées, tenant compte des atteintes croissantes que font peser certains plastiques sur la santé humaine et notre environnement.

Monsieur le Président, Abidjan, lors de la 15ème Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et la Sècheresse (CNULC) tenue en mai 2022 à Abidjan, il a été démontré le rôle des plastiques dans la dégradation des sols, notamment en milieu urbain. Les plastiques abandonnés sur les sols réduisent la perméabilité des sols et augmente les inondations dans nos villes en cas de fortes pluies. Cette préoccupation vient s'ajouter à toutes les situations désastreuses déjà énumérées au cours de cette rencontre internationale.

C'est pourquoi, nous pensons, Monsieur le Président que ce nouvel instrument, s'il doit être contraignant, devra instaurer des objectifs concrets de résultats aux différentes étapes du cycle de vie des produits plastiques. Il devra établir les conditions d'une économie circulaire pour le plastique permettant de protéger plus efficacement la santé humaine et l'environnement.

Monsieur le Président, je terminerai en saluant le travail du Secrétariat qui a rassemblé les documents d'étude et d'information demandés pour nous permettre de suivre en ligne cette discussion avec plus d'aisance.

Je vous remercie de votre attention.

Par Professeur YAPO Ossey Bernard

Point Focal Côte d'Ivoire